

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail – Progrès

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

DIRECTION DES STATISTIQUES

Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement (PROSEHA)

**TERMES DE REFERENCE POUR L'ETABLISSEMENT DES VALEURS DE REFERENCE ET DES
VALEURS CIBLES DES INDICATEURS DE RESULTAT PRIORITAIRES DE LA PHASE 1 DU
PROSEHA**

Novembre 2017

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En septembre 2015, l'Assemblée Générale des Nations Unies a défini 17 nouveaux objectifs mondiaux (ou Objectifs de développement durable, ODD) pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que les humains vivent dans la paix et la prospérité. Ce nouvel agenda comprend une série d'objectifs chiffrés à atteindre d'ici 2030 et pour lesquels les Etats se sont engagés.

Fort de ce nouveau contexte international, le Niger a élaboré, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers, le « Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement pour la période 2016-2030, (PROSEHA) »

Les activités de ce programme sont mises en œuvre dans le cadre d'une concertation entre l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers qui se traduit par (i) la tenue régulière de réunions du Cadre de Concertation Etat/PTF et Etat/ONG ; (ii) la tenue régulière de réunions du Comité de Pilotage du Mécanisme Commun de Financement du PROSEHA (MCF/PROSEHA) ; (iii) la tenue régulière de Revues Annuelles du secteur ; (iv) l'établissement d'un Budget Programme par Objectif (BPO) sectoriel triennal glissant à partir des Communes ; (v) la mise en place d'un cycle de programmation, de suivi et de rapportage annuel.

Pour faire face aux obligations de reddition de compte et faciliter la prise de décision (planification, programmation, budgétisation) dans le cadre du pilotage du PROSEHA, le MHA a prévu trois outils pour opérationnaliser son système de suivi-évaluation à savoir : (i) le cadre logique avec la liste complète des indicateurs de performance ; (ii) le manuel de suivi-évaluation ; (iii) le Système d'Information de l'Eau et l'Assainissement au Niger.

Pour pouvoir mesurer le progrès, il faut savoir d'où on part pour également déterminer où est-ce que l'on souhaite arriver. La présente étude s'inscrit donc dans le cadre de l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation du PROSEHA et permettra au Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement de se doter d'une part, de la situation de référence en 2017 et des valeurs cibles réalistes pour la période (2018-2020) des indicateurs de performance de la phase 1 du PROSEHA, de pouvoir mesurer les changements en matière d'alimentation en eau potable, d'assainissement, de gestion intégrée des ressources en eau, de gouvernance et d'hydraulique pastorale, et d'autre part, de suivre le niveau de performance du PROSEHA.

Cette étude sera financée par les ressources du Mécanisme Commun de Financement du PROSEHA, exercice 2017.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Objectif général de la mission :

L'objectif global de cette étude est d'opérationnaliser le système de suivi-évaluation du PROSEHA.

La mission vise à mettre à disposition du MHA, des informations quantitatives et qualitatives de base sur les indicateurs de performance de la phase1 du PROSEHA permettant ainsi d'apprécier les progrès réalisés, notamment en matière d'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement et de gestion durable des infrastructures d'eau, d'accès à l'hygiène et à l'assainissement, de maîtrise d'ouvrage communale en terme d'eau potable et des services d'hygiène et d'assainissement. Par ailleurs, la consultation permettra à partir de la situation de référence, de réviser au besoin la matrice de suivi-évaluation de la phase 1.

Objectifs Spécifiques de la mission :

Plus, spécifiquement, il s'agira de:

- (i) établir une situation de référence détaillée des différents indicateurs qualitatifs et quantitatifs de la phase 1 du PROSEHA ;
- (ii) proposer des valeurs cibles atteignables des indicateurs sur la période 2018-2020 sur la base des méthodes appropriées ;
- (iii) Elaborer une méthodologie et des outils de collecte, de traitement et d'analyse des données des différents indicateurs qualitatifs et quantitatifs de la phase 1 du PROSEHA ;
- (iv) Elaborer un guide de remplissage des outils de collecte de données auprès des ménages et des communautés ;

III. RESULTATS ATTENDUS :

Les principaux résultats attendus aux termes de cette mission sont:

3.1. Pour les objectifs spécifiques (i) et (ii) :

- La situation de référence de 2017 et une proposition de valeurs cibles pour la période 2018-2020 des indicateurs suivant sont disponibles.

Indicateurs	Méthode de calcul	Désagrégation
IOS1101: Taux d'accès des ménages au service optimal d'eau potable	Numérateur : Nombre de personnes des ménages utilisant le service optimal d'eau potable Dénominateur : Nombre total de personnes des ménages enquêtés	- National - Région - Urbain - Rural
IOS1102 : Taux d'accès des ménages aux services basiques d'eau potable	Numérateur : Nombre de personnes des ménages utilisant des services basiques d'eau potable Dénominateur : Nombre total de personnes des ménages enquêtés	- National - Région - Urbain - Rural
IOS1201 : Taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement	Numérateur : Nombre de personnes des ménages utilisant des services optimaux d'assainissement Dénominateur : Nombre total de personnes des	- National - Région - Urbain - Rural

Indicateurs	Méthode de calcul	Désagrégation
	ménages enquêtés	
IOS1202 : Taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement	Numérateur : Nombre de personnes des ménages utilisant des services basiques d'assainissement Dénominateur : Nombre total de personnes des ménages enquêtés	- National - Région - Urbain - Rural
IOS1203 : Pourcentage de la population déféquant à l'air libre	Numérateur : Population déféquant à l'air libre Dénominateur : Population total enquêtée	- National - Région - Urbain - Rural

La situation de référence désagrégée suivant les indications du tableau ci-dessus. Les définitions opérationnelles donnent des informations sur les paramètres à mesurer.

3.2. Pour les objectifs spécifiques (iii) et (iv) :

- un protocole clair d'enquête sur des ménages pour la mesure des indicateurs du tableau ci-dessus est élaboré ;
- des outils de collecte, de traitement et d'analyse des données de base pour le calcul des indicateurs du tableau ci-dessus sont élaborés et validés

IV. METHODOLOGIE

La méthodologie proposée devra combiner une collecte de données qualitatives et quantitatives, selon les indicateurs considérés. Une revue de littérature détaillée permettra de recueillir des données secondaires pertinentes.

L'étude utilisera des outils et des méthodes adaptés aux enquêtes ménages dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. La méthodologie doit aussi se baser sur les méthodes développées par le JMP pour évaluer les services d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans le cadre des Objectifs du Développement Durables. Toutes les données qualitatives et quantitatives recueillies dans le cadre de l'étude doivent être désagrégées comme indiqué dans le tableau en annexe A.

L'INS proposera un protocole clair d'échantillonnage en précisant clairement la méthode d'échantillonnage, de collecte des données et la taille de l'échantillon.

Il est demandé également la prise en compte de la qualité de l'eau par analyse de l'eau consommée dans les ménages avec les kits portables d'analyse d'eau.

Pour la collecte des données, l'usage de techniques d'enquêtes innovantes peut être proposé (saisie informatique des données et usage des NTIC) si cela s'avère pertinent et adapté.

Les principaux indicateurs à renseigner au cours de l'étude de référence sont énoncés en annexe A des TDR.

IV. ZONE DE L'ETUDE

Cette étude se déroulera dans toutes les régions du pays à l'exception des zones d'accès difficiles et aussi les zones en situation d'insécurité. La liste de ces zones d'exception sera établie avec le consultant lors de la réunion de cadrage de la mission.

V. CONCEPTS ET DEFINITIONS OPERATIONNELLES

(i) Sources d'eau améliorées :

Les sources d'eau « améliorées » sont celles potentiellement capables de fournir une eau potable salubre du fait de leur conception et de leur construction. Il s'agit des raccordements domestiques, des forages et des sources protégées, et de la collecte de l'eau de pluie. Les types de points d'eau suivant seront considérés comme points d'eau améliorés : les bornes fontaines et les branchements particuliers des AEP multi-villages, des AEP simples et des PEA et les branchements privés (à domicile).

Les points d'eau non améliorés regroupent les puits et sources non protégés. Le JMP reconnaît que l'eau en bouteille ou livrée par camion-citerne peut être potable, mais l'a jusqu'ici considérée comme une source non améliorée en raison de l'absence de données sur l'accessibilité, la disponibilité et la qualité. Toutefois le JMP considère désormais ces sources comme améliorées, et correspondant à des services « limités », « élémentaires » ou « gérés en toute sécurité ».

(ii) Service optimal de l'eau potable

Il s'agit des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité tels que définit par le JMP dans le cadre des ODD. L'eau de boisson provenant d'une source améliorée située sur place et disponible en cas de besoin, exempte de contamination de matières fécales (et des produits chimiques d'intérêt prioritaire).

Afin d'être classé comme « géré en toute sécurité », le point d'eau amélioré doit remplir trois conditions : être situé au domicile (dans l'habitation, la cour ou la parcelle), l'eau doit être disponible à la demande, et l'eau doit être exempte de toute contamination par des matières fécales et substances chimiques prioritaires. Si l'une de ces trois conditions n'est pas remplie, mais que le point d'eau amélioré se situe à moins de 30 minutes du domicile, le niveau de service sera considéré comme « élémentaire » ce qui correspond au service basique au Niger.

(iii) Service basique de l'eau potable

L'eau de boisson provenant d'une source améliorée avec un temps de collecte de 30 minutes ou moins en aller-retour, incluant la file d'attente.

(iv) Accessibilité

L'accessibilité sera un critère déterminant, tant pour les services d'alimentation en eau considérés comme « élémentaires » et ceux « gérés en toute sécurité ». Dans le cadre de cette étude, la durée du trajet (durée nécessaire pour se rendre au point d'eau, attendre son tour si besoin, remplir les récipients de collecte de l'eau, et effectuer le trajet retour) sera considérée pour évaluer l'accessibilité. Par ailleurs, dans cette étude, les points d'eau situés à domicile ne se limitera pas au raccordement

domiciliaire, mais à l'ensemble des sources d'eau améliorées afin d'évaluer l'usage de points d'eau à domicile. Dans le cas de l'utilisation de plusieurs sources d'eau par les ménages, la source principale sera considérée pour évaluer l'accessibilité.

(v) Disponibilité :

La disponibilité représente un autre critère important dans l'évaluation du niveau des services d'alimentation en eau potable. Le droit fondamental à l'eau précise que cette dernière doit être « disponible de manière continue et en quantité suffisante pour pourvoir aux besoins de consommation et d'hygiène personnelle, ainsi qu'aux autres usages personnels et domestiques, tels que la préparation et la cuisson des aliments, la lessive et la vaisselle. L'approvisionnement doit être suffisamment continu pour permettre la collecte de quantités suffisantes pour satisfaire l'ensemble des besoins, sans compromettre la qualité de l'eau ».

Un certain nombre de concepts bien différents peuvent être utilisés pour mesurer la disponibilité. Ils comprennent la quantité d'eau disponible ou utilisée au cours d'une période donnée, la durée journalière du service (généralement pour les points d'eau sous conduites), ou la fréquence des pannes et le temps requis pour effectuer les réparations (généralement pour les points d'eau tels que les puits forés). En général, il est difficile de quantifier le volume d'eau utilisé par chacun des ménages, ou de comparer ces volumes étant donné qu'ils varient considérablement en fonction des contextes et des périodes de l'année. Aux fins de cette étude, le cabinet ou bureau d'études se focalisera donc sur la durée pendant laquelle l'eau est disponible et la disponibilité de l'eau à la demande.

(vi) Qualité

Pour être considérée comme salubre, l'eau potable doit être en permanence exempte de tout pathogène et ne pas présenter des niveaux élevés de substances toxiques.

Cependant, aux fins de cette étude, le principal indicateur de salubrité de l'eau qui sera utilisé, sera l'absence de bactéries caractéristiques d'une contamination fécale (présence de d'E.coli) dans un échantillon de 100 ml.

(vii) Service optimal d'assainissement

Il s'agit des services d'assainissement gérés en toute sécurité tels que définit par le JMP dans le cadre des ODD. Les installations

Les services d'assainissement gérés en toute sécurité correspond à l'utilisation d'une installation sanitaire améliorée à domicile qui n'est pas partagée avec d'autres ménages et dont les excréta sont traités et éliminés in situ, ou transportés et éliminés hors site. Les installations sanitaires améliorées comprennent les toilettes à chasse d'eau (manuelle ou non) raccordées aux égouts ou aux fosses septiques, les latrines à fosses, les latrines améliorées à fosses ventilées, les latrines à fosses avec dalle ou ventilation et les toilettes à compostage.

L'existence d'équipements pour se laver les mains à domicile est également est considérée comme un sous-indicateur pour évaluer l'utilisation des services d'assainissement gérés en toute sécurité.

(viii) Service basique d'assainissement

Le service basique d'assainissement à l'utilisation d'une installation sanitaire améliorée à domicile qui n'est pas partagée avec d'autres ménages. Les critères mentionnés pour le service optimal

d'assainissement en matière de traitement des excréta ne sont pas considérés pour les services d'assainissement basiques.

(ix) Fin de Défécation à l'air libre

Il s'agit de mettre un terme à la défécation en plein air, les excréta des adultes ou des enfants sont : déposés (directement ou après avoir été couvert par une couche de terre) dans la brousse, un champ, une plage, ou toute autre zone ouverte ; déchargés directement dans un canal de drainage, rivière, mer, ou tout autre plan d'eau ; ou sont enveloppés dans un matériau temporaire et jeté.

VI. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables suivants sont attendus :

- **livrable 1**: un rapport de démarrage de la mission incluant une méthodologie détaillée (détermination des échantillonnages) ainsi que les questionnaires qui vont permettre le recueil des données auprès de toutes les populations considérées ;
- **livrable 2**: Une présentation PowerPoint des résultats préliminaires de l'étude à l'équipe de gestion de la baseline. Les commentaires et observations formulés à cette occasion devront être pris en compte par les consultants et intégrés au rapport provisoire ;
- **livrable 3**: un rapport provisoire de l'étude structuré comme suit :

Page de garde

1. Une liste des acronymes et abréviations, de la liste des tableaux et figures)
2. Une table des matières
3. Un résumé exécutif
4. Introduction et contexte
5. Portée et objectifs de l'étude
6. Méthodologie
7. Résultats
8. Conclusions
9. Leçons apprises et recommandations

Annexes du rapport, y compris :

1. Termes de référence
 2. Liste des documents consultés
 3. Outils utilisés dont questionnaires
 4. La base des données collectées
 5. Liste des intervenants consultés.
- **livrable 4**: Le rapport final de l'étude intégrant les différents commentaires et structuré comme le rapport provisoire.

Tous les livrables seront soumis à la validation du MHA.

VII. MODALITES D'EXECUTION

L'étude sera confiée à l'Institut National de la Statistique (INS) conformément aux indications du PROSEHA (cf. document PROSEHA, annexe 2: définition des indicateurs de performance).

Tout au long du processus, l'INS travaillera en étroite collaboration avec la Direction des Statistiques, la Direction des Etudes et de la Programmation. Le principal interlocuteur sera la Direction des Statistiques qui coordonnera la mission avec l'équipe de l'INS. Elle examinera et fera approuver par le MHA les livrables de l'étude. Une réunion de cadrage entre le consultant et le commanditaire sera organisée au début de la mission pour permettre d'harmoniser la compréhension des présents termes de référence et de valider la méthodologie proposée par le consultant.

L'INS sera responsable de la logistique, de la communication et du secrétariat (impression de la documentation, etc). L'INS sera également responsable de la l'administration de tous les outils méthodologiques tels que les questionnaires, focus groupe, etc. Le commanditaire facilitera le processus en fournissant les documents nécessaires à l'exécution de la mission ainsi que la facilitation des missions de terrain.

L'INS doit prévoir deux (2) agents du MHA qui prendront part aux activités de supervision conjointe, de vérification et d'analyse des données.

VIII. DUREE ET TACHES DU CONSULTANT

Cette étude se déroulera s'étendra sur 60 jours calendaires y compris les délais d'approbation des rapports par le MHA. La date de démarrage est prévue pour le 15 janvier 2018.

L'étude se déroulera suivant les phases présentées dans le tableau ci-après. Toutefois, le consultant s'il le juge, peut proposer un autre phasage de sa mission en vue d'améliorer la qualité de l'étude.

Phases	Etapes/activités	Durée (jours)
Phase 1	- Réunion de cadrage avec le MHA	10
	- Préparation du rapport initial de l'étude comprenant un plan de travail, les outils de collecte des données et la méthodologie finalisés et approuvés par le MHA	
	- Revue de tous les documents pertinents	
Phase 2	- Pré-test des outils de collecte des données	30
	- Collecte de données et saisie des données	
	- Traitement et analyse de données	
Phase 3	- Préparation du rapport provisoire	15
	- Soumission de la première version du rapport au MHA	
	- Présentation des résultats préliminaires au MHA et ses partenaires techniques et financiers	
Phase 4	- Commentaires et suggestions du MHA et des PTF sur le rapport provisoire	5
	- Prise en compte des commentaires et soumission du rapport final	